



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-02-47 modifiant le Règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Agrandissement de la zone H-315**

Le plan de zonage 3 / 7, district Normandie, mentionné à l'article 7 du Règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifié par l'agrandissement de la zone H-315 à même une partie de la zone A-316, le tout tel qu'illustré sur le plan joint en annexe « A ».

Adopté le 16 août 2004

Jean Garon, maire

Danielle Bilodeau, greffière

André Hamel, maire suppléant